

(...)

Le Président de la République a voulu que la politique du handicap constitue la priorité du quinquennat.

Pour agir efficacement, il nous faut investir l'ensemble des champs d'expression de la citoyenneté. L'emploi en est un, et constitue un enjeu majeur pour l'inclusion des personnes handicapées: leur taux de chômage est encore deux fois plus élevé que celui des personnes valides.

Pour corriger cette situation, nous avons à notre disposition plusieurs leviers.

La politique de l'emploi accorde une importance toute particulière aux personnes handicapées qui figurent dans les priorités des Parcours emploi compétences, avec des taux de prise en charge plus élevés lorsque les bénéficiaires sont reconnus handicapés.

La mobilisation du service public de l'emploi, avec au premier chef Pôle emploi, qui assure l'accompagnement d'une majorité des demandeurs d'emploi handicapés, et expérimente actuellement dans différents territoires un accompagnement spécifique.

Les organismes de placement spécialisés, Cap emploi, jouent également pleinement leur rôle dans la prise en charge des publics dont le handicap est le frein principal à leur insertion. Leurs missions consistent aujourd'hui aussi bien à accompagner *vers* l'emploi que *dans* l'emploi, contribuant ainsi à une meilleure sécurisation des parcours.

Les missions locales, enfin, qui prennent en charge de jeunes publics, à la recherche d'un premier emploi, pour lesquels la reconnaissance du handicap n'est pas toujours une démarche facile.

L'articulation du service public de l'emploi avec l'action des Maisons départementales des personnes handicapées en matière d'évaluation et d'orientation est aussi un axe de partenariat nécessaire : mieux les parcours sont engagés, plus les réponses sont adaptées, et le retour à l'emploi n'en sera que plus rapide.

Réduire la durée de chômage des personnes handicapées, qui est plus élevée que pour l'ensemble du public, favoriser le maintien dans l'emploi des salariés malades ou handicapés, implique de fédérer les énergies et de mutualiser les moyens d'actions.

La loi a donné corps à cette idée d'un fort engagement commun, par la mise en œuvre des Plans régionaux d'insertion des travailleurs handicapés. Les PRITH sont inscrits dans le code du travail depuis la loi Blanc du 28 juillet 2011 portant sur le fonctionnement des MDPH et sur diverses dispositions relatives à la politique du handicap.

Je me réjouis de constater sa concrétisation en Bretagne par la signature d'un accord cadre impliquant les partenaires majeurs de l'insertion des travailleurs handicapés en région.

Cet accord mobilise ses signataires sur des thématiques structurantes telles que l'accès à l'emploi, l'accès à la formation, la mobilisation des employeurs publics comme privés, et le

maintien dans l'emploi.

Il décline les engagements nationaux de la Convention multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap signée en novembre dernier par l'Etat, l'Agefiph, le FIPHFP, la CNSA, Régions de France, l'assemblée des départements de France, la Caisse nationale d'assurance maladie, la MSA, la sécurité sociale des indépendants, Chéops et l'Union nationale des missions locales.

Cet accord ouvre enfin un nouvel élan pour le partenariat régional – tout ne démarre pas aujourd'hui et je sais que vous étiez déjà engagés pour l'insertion des personnes handicapées, chacun dans votre champ et dans des coopérations bi ou multilatérales – en particulier la Région qui aux côtés de l'Agefiph conduit une politique d'accès à la formation de droit commun qui est exemplaire.

Mais notre engagement renouvelé va permettre de mieux travailler sur les transitions professionnelles, sur les passerelles entre les milieux d'insertion, de décroisonner plus encore les secteurs du social, de la santé, du travail, de la formation et de l'emploi. Ce sera l'occasion de renforcer les collaborations sur ce sujet avec le Rectorat, l'Agence régionale de santé, les Conseils départementaux mais aussi les différents régimes de l'assurance maladie.

Gageons que cette ambition permettra de faire plus et mieux pour l'emploi des personnes handicapées.

(...)